



Harcelement moral et autre

Par **seba**, le **26/02/2009** à **20:11**

suite a un AT mon retour a la société etais tres difficile mon employeur me renvois sur un chantier que les transpores en comun ne desservent pas n eyant pas de vehicule persso les collegue mon deposer mais reffuse de me redeposer (je pensse que mon employeur les a contacter)
mon empoiyeur me precise que ils ne me doneurait pas de vehicule mais pour tants j avais un vehicule avant d erte en AT
se que j en deduit est qu ils veus me faire craquer pour que je demitionne
car on ma confirmer en vers les collegue que se n est pas la premier fois qu il fais cela
j aurais voulu savoir si le harcelement moral fonctionne dans se cas la ?
et que doi je faire ?

desoler pour les faute et merci par avance de votre reponce et pour le site